

Rappelons la raison d’être des fonds de cohésion

OPINION

Les négociations sur les bilatérales III butent sur un nouvel obstacle. Cela concerne le montant de l’aide suisse aux 13 Etats qui ont adhéré à l’UE après 2004. Ce sont principalement des pays d’Europe centrale et orientale, ainsi que Chypre et Malte. La Commission européenne demanderait que cette subvention soit augmentée à 350 ou même 450 millions d’euros par an, contre 130 millions actuellement.

Gageons que cette augmentation ne manquera pas de susciter des controverses. On devra s’attendre à des arguments semblables à ceux tenus lors du référendum de novembre 2006 sur le même sujet (les aides à l’Europe de l’Est avaient finalement été acceptées à 53,4%). La droite souverainiste ne manquera pas d’avancer que cet argent devrait plutôt servir à secourir les citoyens suisses les plus défavorisés. Elle suggérera que ces Etats sont devenus assez prospères pour pouvoir s’en passer. Elle insinuera qu’une partie des subsides alimentent la corruption ambiante.

Face à ces arguments, le Conseil fédéral et ses partisans devront non seulement remettre en perspective ces montants d’aide, mais ils devront surtout rappeler leur raison d’être.

Remettre ces montants en perspective, cela signifie d’abord marteler qu’ils ne s’élèvent actuellement qu’à 130 millions par année, et non pas à 1 milliard comme on continue souvent à le croire. Cette erreur de communication vient du fait que la contribution était au départ de un milliard sur dix ans, d’où l’expression «le milliard de cohésion». Au milliard initial s’était ajouté un montant de 300 millions pour trois pays qui ont adhéré ultérieurement à l’UE.

Ensuite, comme vient de le rappeler dans l’Agefi Cenni Najj, responsable politique au Centre patronal, la Suisse n’a



RENÉ SCHWOK
PROFESSEUR HONORAIRE EN ÉTUDES EUROPÉENNES
À L’UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Depuis 2002, la Suisse n’a en fait déboursé qu’environ 60 millions de francs par an

en fait déboursé qu’environ 60 millions de francs par an depuis l’entrée en vigueur des accords en 2002. En effet, elle a bien versé environ 1,3 milliard de francs entre 2007 et 2017. Mais elle n’a plus effectué aucun versement les cinq années suivantes. Et depuis 2023, un nouveau programme pluriannuel a été lancé, mais il n’a pas encore été réellement déployé.

Il faut aussi comparer cette somme avec ce que la Suisse dépense chaque année au titre de l’aide au développement pour les autres régions du monde, à savoir près de 4 milliards de francs. Par conséquent, 60 millions n’en représentent qu’à peine 1,5% !

Contrairement à une autre erreur couramment répandue, cette aide n’est pas gérée par la Commission européenne. Les projets sont sélectionnés par des experts suisses directement dans les pays récipiendaires. Ils concernent principalement la formation professionnelle et la migration. En outre, la Suisse contrôle régulièrement comment l’argent est investi et prend des

mesures en cas de fraude.

Au-delà de cette mise en perspective, il sera indispensable de rappeler la raison d’être de cette aide. Effectivement, celle-ci participe à l’effort collectif massif de la part des pays de l’Europe dite occidentale à la promotion de la prospérité, de la démocratie et de la paix sur l’ensemble du Vieux-Continent.

Economiquement, les dons gigantesques de l’UE se montent actuellement à environ 55 milliards par an, soit près de 1000 fois la contribution que la Suisse verse (cf. 60 millions). Ils se sont révélés gagnant-gagnant. D’une part, les pays récipiendaires ont pu construire de nombreuses infrastructures qui ont bénéficié aux populations locales, particulièrement dans les régions périphériques. Et d’autre part, ces contributions ont permis d’attirer d’énormes investissements étrangers.

Ces effets économiques et sociaux positifs ont encouragé les partis politiques favorables à la démocratie face aux forces extrémistes, populistes et pro-Poutine qui ne cessent de les menacer. Et même quand ces dernières arrivent au pouvoir, elles sont parfois amenées à limiter leur extrémisme par crainte de perdre ces aides.

Enfin, soutenir les forces modérées, c’est également contribuer à la paix en affaiblissant les hypernationalistes qui ont souvent tendance à raviver des conflits «ethniques» internes, à vouloir défendre leurs «minorités nationales» à l’étranger et à revendiquer des «territoires historiques».

Comment la Suisse pourrait-elle ne pas participer à un tel effort collectif alors que les forces obscurantistes nous menacent chaque jour davantage? Tel est le sens profond de la raison d’être des fonds de cohésion. Il ne faudrait pas le perdre dans des calculs d’apothicaire. ■

«Trous d’archives», «trous de mémoire» et archives ecclésiastiques

OPINION



GILBERT COUTAZ
DIRECTEUR HONORAIRE DES ARCHIVES
CANTONALES VAUDOISES

A l’ouverture, en mai 2022, de l’enquête scientifique indépendante sur le passé de l’Eglise catholique suisse, confiée au Département d’histoire de l’Université de Zurich, par la Conférence des évêques suisses, je m’étais étonné auprès du secrétaire général de la Société suisse d’histoire que la commission ne compte aucun archiviste.

Je justifiais mon intervention par le fait que les archivistes suisses ont été impliqués, ces trente dernières années, dans quatre crises majeures de la mémoire collective: l’affaire des fiches de la police fédérale en 1989; le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, en particulier envers les Juifs, en 1995; les internements administratifs et les enfants victimes de mesures coercitives à des fins d’assistance et de placements extra-familiaux, enquêtes dont les résultats ont été publiés en 2019. Leurs apports à la recherche ont été salués.

La conservation d’archives est paradoxale: elle considère obligatoirement tout document conservable, mais, dans un contexte de forte inflation d’écrits, fondamentalement éliminable. Autrement dit, tout document d’archives n’est pas appelé à devenir historique. Le choix associe à l’inventaire la rédaction d’un bordereau d’élimination, un document officiel qui explique les écarts entre ce qui a été versé ou acquis et ce qui a été finalement intégré à l’inventaire. La publication de règles explicites sur les critères de sélection avec tri rend la démarche transparente (elle permet aussi la critique a posteriori).

Si l’expertise de l’étude zurichoise a mis en évidence le manque de professionnalisme dans la gestion des archives ecclésiastiques, les décalages

dans les pratiques – en particulier l’absence d’un plan général de classement ou encore l’existence d’archives secrètes, inscrite dans le droit canonique –, elle méconnaît le langage des archivistes: lacune, mémoire, oubli, évaluation, sélection, calendrier de conservation, déontologie, communicabilité.

Après treize mois d’enquête, la justice valaisanne a finalement classé l’affaire des abus sexuels perpétrés dans le diocèse de Sion et à l’abbaye de Saint-Maurice, déclarant que «tout était prescrit», non sans admettre que «la vérité judiciaire ne correspond pas toujours à la réalité». Etonnamment, ni la procureure générale ni les chroniqueurs n’ont fait valoir en quoi les 36 témoignages récoltés recoupaient ou non les informations déjà présentes dans les archives diocésaines et abbatiales – ces dernières ont pourtant bien été emportées pour investigation par le Ministère public, quatre jours après l’émission de la RTS *Mise au point* du 19 novembre 2023.

Les questions fusent à leur sujet. En quoi les témoignages suppléent-ils les traces d’archives dans leur consignation, leur traitement et leur localisation? Les documents incriminant des chanoines

décédés ont-ils été gardés dans leur contexte d’origine, transférés dans les archives secrètes ou simplement détruits? Quel sort documentaire est réservé à des chanoines défroqués ou «exilés»? Qui décide? D’après quelles directives et compétences? Comment? En toute transparence et indépendance, dans un rapport de subordination ou selon la tradition de l’institution?

La dissolution des mœurs au sein de l’Eglise ne date pas de l’après-guerre, à Saint-Maurice ou ailleurs. Elle traverse toute l’histoire religieuse et se retrouve à tous les niveaux. Elle n’excuse pas les agissements d’aujourd’hui et les sourdes alliances dans l’expiation des fautes. L’absence de preuves écrites n’est pas la preuve de l’absence d’attitudes coupables.

Or, tant le repérage de l’oubli que celui de l’occultation et de la méconnaissance dépendent avant tout des fonds d’archives conservés, de leur communication et de leur valorisation. A la différence du souvenir, l’oubli est difficilement saisissable. On est devant des vides, ces «trous» n’étant pas renseignés. Ils sont selon les situations souhaités, voire imposés. Les archives sont toujours et nécessairement une interaction entre conservation et élimination. Elles peuvent être évaluées comme dangereuses pour la mémoire et en danger devant les volontés d’effacement.

Les archivistes servent la vérité, non le mensonge et le lissage de la réalité. La profession, du moins celle protégée par son titre, n’obéit sûrement pas aux mêmes obligations que celles des responsables religieux des archives ecclésiastiques.

Comme les abuseurs, ceux-ci devront répondre tôt ou tard de leurs actes complices! ■

Un dessin résume-t-il le problème de la France?

... RÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ...



PAUL ACKERMANN
CORRESPONDANT À PARIS

Petit rappel des faits pour bien comprendre cette chronique si vous ne suivez pas tous les épisodes du psychodrame budgétaire français. A l’origine du feuilleton, un nouveau premier ministre de droite, sans majorité au parlement, se met en tête de faire passer 60 milliards d’économies sous la pression d’une explosion historique des déficits publics dans un pays déjà systématiquement et lourdement endetté. Face à ce constat, la droite et le centre veulent couper dans les dépenses et pousser les Français à travailler davantage pendant que la gauche entend surtout taxer les riches. Prévisible, certes, mais la persévérance jusqu’au-boutiste de l’acharnement dogmatique surprend tout de même. Surtout au bord du gouffre dans lequel la France pourrait tomber si elle en oublie le bien commun et le bon sens en cours de route.

Parmi les centaines d’idées mises sur la table dans ce concours Lépine budgétaire, la droite gouvernementale, tendance «austéritaire» et pro-business, a proposé de lutter contre l’absentéisme des fonctionnaires (tout en faisant des économies) en retirant de leurs arrêts maladie des «jours de carence», c’est-à-dire non remboursés, sur le modèle du secteur privé. Elle a également proposé dans un deuxième temps, après avoir envisagé la suppression d’un jour férié, d’imposer une «journée de solidarité» supplémentaire, c’est-à-dire un deuxième jour annuel de travail non rémunéré sur le modèle de ce qui est déjà fait autour du lundi de Pentecôte. L’argent ainsi récolté auprès des entreprises est censé financer des besoins de la sécurité sociale. On notera par ailleurs que le ministre de la Fonction publique, le macroniste Guillaume Kasbarian, est allé jusqu’à féliciter Elon Musk pour son «super défi» consistant à «améliorer l’efficacité des agents publics», via un «comité de la hache anti-bureaucratique» également salué par l’ancienne candidate de la droite à l’élection présidentielle, Valérie Pécresse. Les syndicats et la gauche ont évidemment hurlé face à ces propositions et ces propos aux dépens des travailleurs.

Dans ce contexte, ce week-end, un dessin m’a bien fait rire. Un rire un peu jaune, nerveux. C’était sur le blog Mediapart de Fred Sochard, illustrateur qui aime rebondir sur l’actualité avec des formules bien senties, penchant bien à gauche. On y voyait un bonhomme (le dessinateur?) lâcher, faussement naïf: «Je ne sais pas vous mais moi je sens que je vais avoir un jour de carence qui va tomber pile sur la nouvelle journée de «solidarité» non payée.»

Il s’agit bien sûr d’humour et l’absurdité de la proposition en est le moteur. Mais on ne peut pas s’empêcher de penser que le dessinateur est quand même assez content de sa trouvaille. Il a déniché la faille dans le système de ceux qui, ne pensant peut-être qu’à l’intérêt des patrons, veulent faire travailler davantage les Français. Lui qui dénonçait par ailleurs les procès en absentéisme («au lieu d’appauvrir les milliardaires, faut faire travailler les salariés quand ils sont malades») ne peut s’empêcher d’en souhaiter encore plus, de s’amuser de la filouterie de ces «sacrés Français» à qui «on ne la fait pas» et qui trouvent toujours un moyen de resquiller pour ne pas se «faire avoir». Face à ceux qui veulent «faire travailler les Français gratuitement pour ne pas appauvrir les milliardaires» en scandant «égalité de traitement, tout le monde doit être exploité», on trouvera toujours un moyen de saboter les réformes.

Ce dessin et cet état d’esprit, mis en face des discours souvent insensibles de la droite et du centre français sur la mauvaise volonté des travailleurs, des fonctionnaires ou des chômeurs, laissent dubitatif après l’éclat de rire. Comment la France se sortira-t-elle de ces antagonismes aveuglants? Avec pas mal de mauvaise foi, on se retrouve des deux côtés de l’échiquier (et je ne parle pas des extrêmes, je parle bien d’une France quasi strictement coupée en deux, tant les modérés se font rares) avec une seule obsession: il ne faut absolument pas finir dindon de la farce. Quitte à ce que tout le monde finisse perdant. ■

SUR NOTRE SITE

Il faut libérer Boualem Sansal «sans délai»

L’auteur franco-algérien arrêté à Alger pour raisons inconnues à son retour de France le 16 novembre avait été l’invité des Rencontres internationales de Genève en 2017. Leur président, Michel Porret, sonne l’alarme dans une pétition soutenue par des personnalités membres des RIG. A lire sur:

www.letemps.ch/opinions